

Fonds de lutte contre les addictions liées aux substances psychoactives

Avis du 26 octobre 2020 du comité restreint sur les résultats de l'appel à projets « Mobilisation de la société civile 2020 »

Projets acceptés en totalité :

Le comité restreint émet un avis favorable sur les sept projets présentés par les associations et sur les subventions mentionnés ci-dessous :

- **Le projet « Non aux addictions, oui à ma santé ! »** porté par le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ) : accord pour la totalité de la subvention demandée, soit 200 000 € ;
- **Le projet « AIPAUC : Améliorer l'Information, la Prévention et l'Accompagnement des Usagers de cocaïne »** porté par Fédération Addiction (FA) : accord pour la totalité de la subvention demandée, soit 222 440 € ;
- **Le projet « Publication de deux ressources co-construites visant le renforcement des acteurs pour le développement des démarches communautaires en santé »** porté par l'Institut Renaudot : accord pour la totalité de la subvention demandée, soit 167 000 € ;
- **Le projet « Prévention par les jeunes, pour les jeunes des consommations de substances psychoactives émergentes »** porté par Avenir Santé : accord pour la totalité de la subvention demandée, soit 290 000 € ;
- **Le projet « Développement des compétences psychosociales à des fins de prévention des addictions »** porté par la Fédération nationale d'éducation pour la santé (FNES) : accord pour la totalité de la subvention demandée, soit 432 328 € ;
- **Le projet « Bien-être chez le sportif, prévention des conduites addictives »** porté par SATIS FRA : accord pour la totalité de la subvention demandée, soit 373 000 € ;
- **Le projet « MAAA'Elles »** porté par la Fédération des acteurs de la solidarité : accord pour la totalité de la subvention, soit 287 340 €.

Projets acceptés, sans révision du budget et sous réserve de modifications d'ordre méthodologique

Le comité restreint émet un avis favorable sur les six projets présentés par les associations et sur les subventions mentionnées ci-dessous, sous réserve de modifications d'ordre méthodologique :

- **Le projet « Prévention des risques liés aux conduites addictives en milieu professionnel spécifique »** porté par ADIXIO : accord pour la totalité de la subvention demandée, soit 329 700 € ;
- **Le projet « Stop aux situations de troubles liés aux amphétamines »** porté par le Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPSS) de l'Université de Nantes : accord pour la totalité de la subvention demandée, soit 301 750 € ;
- **Le projet « Dénormalisation du tabac en France – projet n°2 »** porté par l'Alliance contre le tabac (ACT) : accord pour la totalité de la subvention, soit 2 068 434 € ;
- **Le projet « Adictei - Prévenir les conduites addictives auprès des personnes en situation de handicap »** porté par l'Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales, et de leurs amis (UNAPEI) : accord pour la totalité de la subvention demandée, soit 310 000 € ;
- **Le projet « Changer notre regard sur les addictions »** porté par le centre régional d'information et de prévention du sida et pour la santé des jeunes (CRIPS) Ile-de-France : accord pour la totalité de la subvention demandée, soit 706 560 € ;
- **Le projet « PsychoTraumAddicto »** porté par la Fédération Addiction (FA) : accord pour une subvention de 356 088 €.

Projets acceptés, avec révision du budget et sous réserve de modifications d'ordre méthodologique

Le comité restreint émet un avis favorable, avec révision du budget, et sous réserve de modifications d'ordre méthodologique, sur les six projets présentés par les associations et sur les subventions mentionnés ci-dessous :

- **Le projet « EDU : Empower Drugs User »** porté par Bus 31/32 : accord pour une subvention de 850 000 € sur les 904 478 € demandés ;
- **Le projet « Inclusion et accompagnement des communautés professionnelles territoriales de santé au programme d'appui Prépsy Contact »** porté par Prépsy : accord pour une subvention de 180 000 € sur les 227 350 € demandés ;
- **Le projet « Favoriser l'application du volet alcool de la loi Evin sur les réseaux sociaux »** porté par l'Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie (ANPAA) : accord pour une subvention de 640 000 € sur les 726 705 € demandés ;
- **Le projet « Prévention des conduites addictives en milieu professionnel »** porté par l'Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie (ANPAA) : accord pour une subvention de 400 000€ sur les 1 650 795 € demandés avec un redimensionnement du projet ;
- **Le projet « Implantation et évaluation du programme Beat the kick / Reprends la main »** porté par l'Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie (ANPAA) : accord pour une subvention de 400 000 € sur les 1 623 810 € demandés avec un redimensionnement du projet ;

- **Le projet « Alcool Conso Science »** porté par la Société Française d'Alcoologie (SFA) : accord pour une subvention de 250 000 € sur les 701 000 € demandés avec un redimensionnement du projet.

Projets acceptés pour leur objectif, nécessitant une phase d'amorçage subventionnée à hauteur de 30 000 € pour reconfigurer le projet

Le comité restreint émet un avis favorable pour une subvention d'amorçage pour les six projets présentés par les associations mentionnées ci-dessous. Le comité de sélection reconnaît l'intérêt du projet pour tout ou partie du but ou des objectifs poursuivis, mais le dossier a été jugé insuffisamment précis et/ou les modalités d'intervention ou d'évaluation à retravailler. Il est attendu qu'un travail complémentaire de structuration du projet, accompagné d'une subvention d'amorçage à hauteur de 30 000 €, permette la formalisation d'un projet de qualité en vue de sa mise en œuvre en 2021 ou 2022.

- **Le projet « Construction collaborative d'un kit d'outils pour des actions de prévention en soins primaires »** porté par AVECSanté ;
- **Le projet « Lig'Entreprises »** porté par la Ligue contre le cancer ;
- **Le projet « Favoriser l'implication et la coopération avec les usagers »** porté par l'Auto-Support des Usagers de Drogues (ASUD) ;
- **Le projet « ARPA – Chemsex : Accompagnement en réseau pluridisciplinaire amélioré »** porté par AIDES ;
- **Le projet « Drogues : la fin d'un tabou »** porté par Médecins du monde ;
- **Le projet « MOOC : Mobiliser la société civile sur les addictions, ouvrir le champ des connaissances, oser une approche expérientielle, créer et partager un langage commun »** porté par Oppelia.

Projets non éligibles

Le comité restreint considère les six projets suivants comme non éligibles, dans la mesure où ils ne remplissent pas les critères de recevabilité stipulés dans le cahier des charges de l'appel à projets.

Concernant l'exigence de projets d'envergure nationale, les projets suivants étant d'envergure locale :

- **Le projet « Mobilisation de la société civile pour lutter contre les addictions »**, porté par MAN Océan Indien ;
- **Le projet « Djawabou »**, porté par la Maison des adolescents (MDA) de Mayotte ;
- **Le projet « Prév'enSCHOOL »** porté par Prév'enbus.

Concernant l'exigence de projets présentant une demande budgétaire supérieure à 200 000 €, les projets suivants étant d'un montant inférieur à ce montant :

- **Le projet « Alcool et tabac »** porté par Addictions Alcool Vie Libre ;

- **Le projet « Tour de France : Nous sans tabac »** porté par la Fédération française des associations et amicales d'insuffisants respiratoires (FFAIR).

Concernant le fait que cet appel à projets n'est pas ouvert aux projets de recherche, le projet suivant relevant notamment pour son volet 1 de travaux de recherche :

- **Le projet « Développer les savoirs sur les cannabinoïdes - Cannabinoscope »**, porté par le Réseau des établissements de santé pour la prévention des addictions (RESPADD).

Projets refusés

Le comité restreint émet un avis défavorable pour les vingt-deux projets suivants. Le comité de sélection propose de ne pas retenir ces projets compte tenu de leur inadéquation avec les objectifs du cahier des charges, ou bien d'un manque de cohérence entre les moyens proposés et les objectifs visés. Par ailleurs, certains projets ne remplissent pas les critères de faisabilité et/ou ne disposent pas des qualités techniques suffisantes.

- **Le projet « Campagne de prévention et de RDR liés au protoxyde d'azote, à destination des étudiants »** porté par DELTA France ;
- **Le projet « Bon sens contre sens »**, porté par Prévention MAIF ;
- **Le projet « P.C.P (Prévention Drogues Cocaïne Protoxyde d'azote) »** porté par Grignywood ;
- **Le projet « Peer Care National »** porté par l'Union des élèves Arts et Métiers (UEAM) ;
- **Le projet « Groupes d'entraide pour l'arrêt du tabac (GEAT) »** porté par la Ligue contre le cancer ;
- **Le projet « Addict'O Quizz »** porté par la Société de Psychiatrie Isséenne pour la Recherche et l'Enseignement ;
- **Le projet « Add-équation »**, porté par l'Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie (ANPAA) ;
- **Le projet « Renforcer la réduction des risques dans les pratiques professionnelles des pharmaciens d'officine d'ici 2023 »**, porté par l'Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie (ANPAA) ;
- **Le projet « Motivaction ! Mise en œuvre de groupes motivationnels afin de renforcer la motivation des jeunes de la PJJ »** porté par l'Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie (ANPAA) ;
- **Le projet « ESOPE : Plateforme nationale d'écoute de soutien et d'orientation par des patients experts en addictions »** porté par l'Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie (ANPAA) ;

- **Le projet « Prévention de la participation des jeunes aux trafics de stupéfiants »** porté par le Forum Français pour la Sécurité Urbaine ;
- **Le projet « ARPEJ : prévention des à la promotion de la santé pour les jeunes suivis par l'ASE et la PJJ »** porté par le Groupe SOS Solidarités ;
- **Le projet « Notoriété et valorisation des CSAPA/CJC et projets en direction des femmes au sein des réseaux de proximité »** porté par la Fédération Addiction (FA) ;
- **Le projet « Réseau addictions, jeunes vulnérables et éducation spécialisée »** porté par la Maison de l'Adolescent du Val de Marne et l'association Point écoute Champigny ;
- **Le projet « E-ADD 2021 : Diffuser l'information addictologique via un e-congrès »** porté par SOS Addictions ;
- **Le projet « 12 mois sans tabac »** porté par Droit des non-fumeurs (DNF) ;
- **Le projet « Mon bébé sans tabac »** porté par Droit des non-fumeurs (DNF) ;
- **Le projet « Chez nous sans tabac »** porté par Droit des non-fumeurs (DNF) ;
- **Le projet « Moins de taffes au taff »** porté par Droit des non-fumeurs (DNF) ;
- **Le projet « Cannabis partout, réduction des risques nulle part »** porté par NORML France ;
- **Le projet « Création et diffusion d'une campagne virale de prévention de la consommation de cocaïne »** porté par Prépsy ;
- **Le projet « Spectacle de théâtre-forum : Tentations »** porté par la Compagnie Acaly.



Thomas Fatome
Président du Comité restreint
du fonds de lutte contre les addictions
liées aux substances psychoactives